



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Ouba, Maire.

Etaient présents : Carole Baille, Nicole Brutinot, Roland Carlin, Christian Chartrain, Benoit Château, Frédéric Doubroff, Catherine Lasry-Belin, Muriel Laurent, Evelyne Marchal, Patrice Michon, Jean Ouba, Betty Rybicki et Claire Sageau ;

Etait excusé et représenté : Bruno Cart par Frédéric DOUBROFF ;

Etait absent : Maurice Bartoli ;

Formant la majorité des membres en exercice,
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures.

Demande de suppression d'une délibération

Monsieur le Maire demande la suppression de la délibération sur la création d'un poste d'adjoint administratif. La demande a été approuvée à l'unanimité.

Demande d'ajout d'une délibération

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération pour le remboursement de frais avancé par un élu. La demande a été approuvée à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Catherine Lasry-Belin,

2. Approbation compte rendu du 12 février 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Commune - Approbation du compte de gestion 2018;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	239 751,43 €
Affectation 1068 :	- 28 875,07 €
Résultat de l'exercice 2018 :	97 828,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2017 reporté :	34 455,72 €
Résultat de l'exercice 2018 :	6 807,07 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	349 967,98 €



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

4. Commune - Approbation du Compte administratif 2018 ;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Sous la présidence de Madame Evelyne Marchal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif 2018 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice :	631 305,61 €
Dépenses de l'exercice :	533 476,78 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	210 876,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice :	559 922,61 €
Dépenses de l'exercice :	553 115,54 €
Excédent d'investissement 2017 reporté :	34 455,72 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	349 967,98 €

5. Commune - Affectation de résultat 2018;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Jean OUBA, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affecte les résultats 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	34 455,72
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	210 876,36

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	6 807,07
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	97 828,83

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 378,15
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
---	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	50 000,00
--	------------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	258 705,00
--	-------------------



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

6. Commune - Budget primitif 2019:

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	1 078 915,90 €	1 078 915,90 €
- Fonctionnement	868 858,52 €	868 858,52 €
TOTAL	1 947 774,42 €	1 947 774,42 €

7. Vote des trois Taxes directes locales 2019 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, soit :

Taxe d'habitation : 6 %

Taxe sur le foncier bâti : 8.95 %

Taxe sur le foncier non bâti : 42.22 %

- **De percevoir** les produits correspondants et de les inscrire au budget 2019 comme figurant dans le tableau suivant :

Taxes	Base imposition prévisionnelle 2019	Taux	Produits 2019
Taxes Habitation	3 104 000,00 €	6,00	186 240,00 €
Taxe Foncière (bâti)	1 853 000,00 €	8,95	165 844,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	59 100,00 €	42,22	24 952,00 €
			377 036,00 €

8. Répartition des subventions aux associations ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Distribue** cette enveloppe répartit comme suit :

Associations	Attribution 2018	Proposition 2019
ADMR du Pays d'Yveline	224,71 €	225,86 €
Association des Anciens Combattants Assoc section	300,00 €	300,00 €
Bibliothèque d'Hermeray	325,00 €	325,00 €
Centre de soins du Prieuré	250,00 €	200,00 €
Confiance	100,00 €	100,00 €
Croix Rouge Française	100,00 €	100,00 €
Les Petites Rainettes	250,00 €	300,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €
Rencontres amicales de Raizeux Hermeray	250,00 €	250,00 €
SARRAF	100,00 €	100,00 €
Association des secrétaires de Mairie		100,00 €
Total	1999,71€	2100,86 €



9. Assainissement - Approbation du compte de gestion 2018;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	75 813,44 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 25 318,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2017 reporté :	33 589,63 €
Résultat de l'exercice 2018 :	20 577,94 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	104 662,40 €

10. Assainissement - Approbation du Compte administratif 2018;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Sous la présidence de Madame Evelyne Marchal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif 2018 du budget de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice :	113 808,09 €
Dépenses de l'exercice :	139 126,70 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	75 813,44 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice :	103 282,92 €
Dépenses de l'exercice :	82 704,98 €
Excédent d'investissement 2017 reporté :	33 589,63 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	104 662,40 €

11. Assainissement - Affectation de résultat 2018;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Jean OUBA, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affecte les résultats 2018 au budget primitif 2019 comme suit :



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	33 589,33
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	75 813,44
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	20 577,94
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	25 318,61
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	25 163,40
En recettes pour un montant de :	0,00
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	50 494,83

12. Assainissement - Budget primitif 2019;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	123 311,39 €	123 311,39 €
- Fonctionnement	173 271,83 €	173 271,83 €
TOTAL	296 583,22 €	296 583,22 €

13. Indemnité de conseil au trésorier ;

En application de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'attribuer** aux trésoriers une indemnité de conseil pour l'année 2018 d'un montant de **430,34€** brut,

- **Dit** que les crédits sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif de 2019.



14. Acquisition d'une partie de la parcelle ZB 17 ;

Considérant la mise en vente des parcelles A 949, C 166, C 194, C 3, ZB 17, ZB 2, ZB4 1, ZB 48, ZB5 1, ZB 6, C 27 d'une superficie totale de 26ha 16a 56ca ;

Considérant que le PLU de la Commune approuvé le 13 mars 2014 a placé une partie de la parcelle ZB 17 en emplacement réservé n°9;

Considérant le plan de division provisoire de la parcelle ZB 17 qui permettrait à la commune d'acquérir 1546 m²;

Considérant le prix de vente des parcelles de 5500€ par hectare et que la parcelle reviendrait à la commune pour un montant de 850,30€;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune de mettre à disposition de la SPA d'Hermeray une place de stationnement ;

Considérant que l'avis du conseil municipal sur cette demande est sollicité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié et faire toutes les démarches pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 17 pour un montant de 850,30 € et de prendre en charge tous les frais résultant de l'acquisition ;

Décide d'inscrire les crédits nécessaires, au budget communal 2019.

15. Demande de remboursement de frais

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'assurer le remboursement des dépenses engagées par le Maire ou les élus, dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune ;

Considérant l'avance de frais d'un montant de 304,41€ présentée par Monsieur le Maire pour l'achat de 63€ de cartouches d'encre, 122,30€ médailles de travail, 23,81€ écriin pour médailles et 95,30€ frais de restauration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le remboursement des dépenses d'un montant de 304,41€ engagées par Monsieur le Maire,

- **Précise** que toutes les demandes de remboursement avec justificatif seront délibérées au cas par cas,

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2019 de la Commune.

16. Modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR ;

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

Aucune observation n'a été émise.

17. Questions diverses :

➤ **Recensement 2019 :** Monsieur le Maire fait part du recensement de la population qui s'est déroulé du 17 janvier au 16 février 2019.

Il rappelle que de ces résultats, découle la participation de l'Etat au budget des communes et par conséquent la non-participation de certains administrés entraîne une pénalisation financière pour la commune.

➤ **Sécurisation RD 80 :** Comme évoqué au dernier conseil, les travaux de sécurisation peuvent être subventionnés à hauteur de 70% par le Département sous conditions que des études soient faites par un bureau d'étude. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait appel au bureau d'études JSI pour ce dossier.

Il informera du résultat de ces études lors d'une réunion du conseil.



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

➤ **Réception du 1er mai :** Monsieur le Maire informe que la réception du 1^{er} mai se déroulera cette année à la salle des sports.

➤ **Elections Européennes :** Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 26 mai et demande à chaque membre du conseil de s'inscrire sur le tableau de permanence pour la tenue du bureau de vote.

➤ **Bibliothèque :** Madame Lasry fait part de la mise à disposition d'une boîte à livres subventionnée par le Département. Celle-ci sera installée devant la bibliothèque.

➤ **SIAEP – Inauguration du réservoir d'Hermeray :** Monsieur le Maire fait part au conseil de l'inauguration du Réservoir d'Hermeray qui se tiendra le 27 avril 2019.

➤ **Sortie des ados :** Madame Rybicki informe que la sortie des ados se tiendra le lundi 1^{er} juillet au parc Astérix avec les ados de Raizeux. Le car ayant une capacité de 55 personnes, le nombre de place sera limité à 25 pour Hermeray et 25 pour Raizeux.

Le coût de la sortie par ado est de 35€ (L'entrée du parc 25€ et 10€ pour le bus). Une participation de 15€ par enfant sera demandée aux familles.

➤ **Epanchages des boues :** Monsieur Doubroff fait part de sa participation avec Monsieur Chartrain à des réunions à la Préfecture de Versailles. De ces réunions, il en ressort que l'enjeu est d'intérêt général.

Madame Sageau quant à elle fait part d'une réunion avec une association qui s'est montée contre l'épandage des boues. Plusieurs propositions ont été émises notamment l'interdiction d'accès au chemin par les camions, mais également l'organisation d'une réunion avec Monsieur Journet qui est l'un des agriculteurs qui recevra des boues sur ses terres.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 23h10

BAILLE Carole	BARTOLI Maurice Absent	BRUTINOT Nicole
CARLIN Roland	CART Bruno Absent et représenté par Frédéric DOUBROFF	CHARTRAIN Christian
CHATEAU Benoit	DOUBROFF Frédéric	LASRY-BELIN Catherine



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

LAURENT Muriel	MARCHAL Evelyne	MICHON Patrice
OUBA Jean	RYBICKI Betty	SAGEAU Claire